

Expert(e) national(e) en « Pêche »

Projet Economie Bleue, Pêche et Aquaculture

Description du projet

L'objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en capitalisant notamment sur les résultats du projet DIVECO2 et en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB).

Trois objectifs spécifiques (OS) sont proposés pour atteindre cet objectif général, avec leurs résultats attendus, comme suit :

OS1 – L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l'aquaculture marine et continentale :

R1.1 – Les revenus des acteurs économiques des zones côtières du pays, en dehors du secteur de la pêche, sont stabilisés voire accrus au niveau local, par la diversification des activités de l'économie bleue, y compris de l'aquaculture, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes ;

R1.2 – Les acteurs de la recherche et de l'innovation sont accompagnés pour mieux contribuer au développement de l'économie bleue et un programme national de recherche et développement est initié en matière de biotechnologies marines, de techniques de pêche adaptées et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ;

R1.3 – La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux est mise en œuvre dans les sites pilotes avec une gouvernance et des outils dédiés ;

R1.4 – Une offre de formation répondant aux besoins de l'économie bleue est mise en place au profit des acteurs publics et privés de la pêche et de l'aquaculture.

OS2 – Les revenus et les conditions de travail des pêcheurs artisans sont améliorés :

R2.1 – Les structures professionnelles sont renforcées ;

R2.2 – La création de valeur ajoutée est accrue et tracée dans le secteur de la pêche ;

R2.3 – Les petits métiers de la pêche algérienne sont suivis, accompagnés et encadrés conformément à la déclaration ministérielle relative au plan d'action pour la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire.

OS3 – L’Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l’ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d’encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

R3.1 – L’administration dispose d’un système d’information halieutique (SIH) performant, ainsi que de capacités techniques et d’un cadre juridique adapté pour gérer les stocks halieutiques avec l’implication des professionnels pour un suivi effectif et partagé des captures et de la production ;

R3.2 – Dans les zones pilotes, les activités de la pêche sont suivies, contrôlées et surveillées sur des zones réglementées dans une perspective d’extension ultérieure de ces dispositifs à l’ensemble des espaces maritimes algériens ;

R.3.3 – Les capacités de contrôle, de surveillance des activités, dont celles de lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) sont renforcées et testées en premier lieu dans les nouvelles ZPR.

Lieu de mise en œuvre

Le programme se déroulera en Algérie, dans les 14 wilayas côtières. Trois bureaux régionaux seront ouverts à l’est (Annaba), au centre (Boumerdès) et à l’ouest (Tlemcen). Des thématiques prioritaires seront identifiées et mises en œuvre sur des « zones pilotes » regroupant une à plusieurs wilayas côtières. Par ailleurs, des actions ponctuelles pourront également être mises en œuvre en dehors de ces zones pilotes en fonction des besoins identifiés.

L’équipe

L’équipe de pilotage et coordination, basée à Alger, est en charge du pilotage des activités déléguées à Expertise France (i) définition et mise en œuvre de la stratégie d’intervention à l’échelle nationale et régionale (ii) pilotage des trois équipes régionales (iii) mise en œuvre de la stratégie de communication et visibilité, et du système de suivi-évaluation (iv) gestion administrative et financière du projet.

Cette équipe est composée d’un chef de projet, d’un chef de projet adjoint également expert référent « Economie Bleue », d’un.e chargé.e de mission S&E, d’une chargée de mission en communication, d’une assistante administrative, d’un.e responsable administratif et financier, d’une comptable, d’une responsable en passation de marchés, d’un.e acheteur, d’un logisticien.ne et d’expert.es techniques long terme référent.e.s. Ces expert.e.s référent.e.s accompagneront le chef d’équipe et les équipes régionales dans la définition et la mise en œuvre des activités du projet. Ils couvriront notamment les thématiques suivantes : Economie bleue, Recherche et formation universitaire, Secteur Pêche et aquaculture, Protection sociale, Surveillance des Pêches.

Les équipes régionales seront installées dans les bureaux projet situés dans les 3 zones pilotes identifiées. Des sites pilotes correspondant à des zones restreintes (site industriel, site d’expérimentation, etc.) réparties dans les 14 wilayas côtières seront identifiés pendant les phases de démarrage et de mise en œuvre du projet. Les équipes régionales seront en charge (i) du pilotage et de la mise en œuvre des activités à l’échelle régionale (ii) de la concertation avec les partenaires de mise en œuvre à l’échelle régionale (iii) de la supervision des expert.e.s court termes et des prestataires de services mobilisés. Les équipes régionales sont composées d’un.e responsable de bureaux, d’un.e animateur.trice terrain, d’un.e assistant.e administratif et financier, d’un.e chauffeur ainsi que des expert.e.s long terme et court terme. L’équipe sera également appuyée par un.e Chargé.e de projet

basé.e au siège d'Expertise France à Paris. Des échanges hebdomadaires auront lieu entre le siège et le bureau à Alger.

Contexte de la mission

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie comptait 216 organisations professionnelles actives en 2012. Ces organisations visent la défense des intérêts des acteurs des filières pêche et aquaculture, **tout en contribuant à structurer et à développer leurs activités**. Elles sont de nature principalement sectorielles et/ou catégorielle, avec une soixantaine d'organisations de nature économique (de type coopératives).

Les groupements professionnels sont représentés au sein de l'organisation officielle du secteur de la pêche et de l'aquaculture par la CAPA (Chambre Algérienne de Pêche et d'Aquaculture) qui est l'émanation nationale des 14 CWPA et des 7 CIWPA, qui sont des établissements professionnels consultatifs classiques, dont les missions se répartissent autour de deux principes essentiels (i) assurer une représentativité large et légitime des acteurs et des organisations professionnelles de la filière pêche et aquaculture ; (ii) occuper une position intermédiaire entre l'administration centrale et déconcentrée et l'ensemble des acteurs privés de la filière.

L'intégration institutionnelle des acteurs est un enjeu essentiel pour le développement durable du secteur pêche conformément aux objectifs de la SNEB. A terme, la légitimité et l'implication des structures professionnelles au sein des instances de gouvernance de la filière et plus largement de l'EB seront renforcées.

Ce secteur présente néanmoins d'importantes lacunes et difficultés en matière de commercialisation et de valorisation des produits de la pêche car il se développe dans un contexte d'une organisation limitée des acteurs, avec un déficit en niveau de formation et en présence de chaînes de commercialisation caractérisées par une faible concurrence entre distributeurs.

La structuration et l'occupation des maillons de la chaîne de valeur, montre un manque de coopératives, d'associations, d'interprofession ou de structuration de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Cette distribution déséquilibrée de la chaîne de valeur fragilise le secteur qui est très dépendant des ressources halieutiques et des conditions fixées par les importateurs. Par ailleurs, il prive une partie de la population de la valeur et des emplois qui pourraient être créés notamment dans les services en amont et/ou en aval de la production (artisanat bleu) ou dans la transformation des produits de la mer.

L'approvisionnement des industries de transformation représente un important débouché pour les producteurs halieutiques, qu'ils soient pêcheurs ou aquaculteurs. Pour autant, les industries de transformation existantes – conserverie, congélation, découpage – sont assez vétustes.

L'objet de la mission s'inscrit donc dans la mise en œuvre de l'OS2 du projet (les revenus et les conditions de travail des pêcheurs artisans sont améliorés) axé notamment sur **le renforcement de la filière via un appui aux organisations professionnelles, la diversification des activités et la professionnalisation des acteurs économiques de la pêche et des services connexes** (R 2.1 et 2.2) :

R2.1 – Les structures professionnelles sont renforcées ;

R2.2 – La création de valeur ajoutée est accrue et tracée dans le secteur de la pêche ;

Le projet vise ici quatre activités :

- (i) Renforcer les structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture (**A.2.1.1**)
- (ii) Appui et accompagnement des chambres de pêche et d'aquaculture (**A.2.1.2**)
- (iii) Appui au développement de la chaîne de valeur de la pêche artisanale (**A.2.2.1**)
- (iv) Appui au développement des métiers de la transformation artisanale ou industrielle des produits de la pêche (**A.2.2.2**)

Les actions visant à renforcer la chaîne de valeur du secteur de la pêche devront être menées en cohérence avec **celles du R1.1 pour l'aquaculture**. Elles intégreront les aspects économiques, sociaux et environnementaux. La place des femmes y sera identifiée, ainsi que les perspectives de changement et d'augmentation de leur part dans les métiers de la pêche. Les discriminations salariales ou de revenus - par une surreprésentation dans les maillons moins bien rémunérés de la chaîne de valeur - seront étudiées et des recommandations formulées pour réduire les écarts.

Description de la mission et résultats attendus

Sous l'autorité du Chef de projet, du Chef de projet adjoint et de l'expert référent « Pêche et Aquaculture », l'Expert.e contribue, conformément à ses objectifs et à ses résultats attendus, à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie d'intervention au sein du projet. Il/elle participe à l'animation et à la coordination des experts court-termes, des équipes régionales et des partenaires impliqués dans la réalisation de sa mission. Il/elle s'assure de la cohérence interne et externe des activités développées dans le cadre de sa mission et de la bonne circulation de l'information auprès de l'équipe de pilotage et de coordination sur Alger et les bureaux régionaux. L'Expert.e pourra être appuyé.e par plusieurs experts.e.s courts termes mobilisés dans le cadre de sa mission. Il/elle assurera la coordination intersectorielle des activités du projet via la coordination des expert.e.s référent.e.s.

L'Expert.e participe à l'élaboration de la stratégie d'intervention et à la mise en œuvre opérationnelle de l'OS 2, notamment ses **résultats R2.1 et R2.2**.

Durant la phase de démarrage, il/elle rédigera une feuille de route présentant la mise en œuvre prévisionnelle et opérationnelle de ses activités conformément à l'approche méthodologique et de gouvernance du projet.

A.2.1.1 Renforcer les structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture

L'Expert.e contribuera à faire établir un état des lieux actualisé de la situation des organisations professionnelles du secteur de la pêche, dans la continuité des travaux réalisés par DIVECO2. Il sera identifié la place des femmes en leur sein, leur accès aux décisions, aux ressources matérielles et financières et la pertinence de l'encouragement de la création d'une forme associative regroupant les femmes de l'économie bleue, en particulier celles ayant participé et bénéficié du projet.

En complément, un appui sera fourni aux structures organisationnelles et aux plateformes existantes ou en cours de création des pêcheurs artisans en vue d'accroître la représentativité du secteur et permettre une meilleure implication dans les processus décisionnels de l'EB. A cet effet, il/elle contribuera à la mise en œuvre des actions envisagées suivantes :

- Elaboration d'un programme de formation, sensibilisation, vulgarisation sur la création et la gestion d'organisations professionnelles ;

- Formation pour la mise à niveau des structures professionnelles concernant la constitution d'une organisation, la gestion d'une organisation, la gestion de cycle de projets de développement. Les associations de femmes encouragées ou créées seront formées et leurs besoins spécifiques pris en compte notamment pour des formations à l'égalité professionnelle et à la prise de parole en public ;
- Appui à la mise en réseau des organisations professionnelles au niveau local, national et international. Parmi les échanges, il pourra être envisagé de promouvoir une rencontre avec des associations de femmes de la pêche à l'international et de produire des portraits de femmes dans différents métiers ;
- Accompagnement à la réalisation de projets pilotes de création/mise en œuvre d'une ou plusieurs organisations professionnelles et/ou de leur mise en réseau. Une plateforme dédiée aux organisations professionnelles pourrait être développée.

A.2.1.2 Appui et accompagnement des chambres de pêche et d'aquaculture

L'Expert.e participera à la mise en œuvre et au suivi des activités, notamment :

- Diagnostic des chambres (CAPA/CWPA/CIWPA) : mise à jour des études DIVECO2 relatives à l'organisation et au fonctionnement des chambres, propositions d'améliorations juridiques et organisationnelles ;
- Accompagnement pour la mise en œuvre des propositions d'amélioration du cadre de fonctionnement (juridique et institutionnel), des mécanismes de représentation et de financement au sein des organisations professionnelles de la pêche et de l'aquaculture (CAPA/CWPA/CIWPA). L'accompagnement tiendra compte du schéma de gouvernance de la SNEB que ce soit au niveau national (CNEB) et au niveau des wilayas (CWEB) afin de veiller à son intégration ;
- Renforcement des capacités d'intervention et de conseil des chambres : formation des membres des CAPA/CWPA/CIWPA en matière de réglementation et procédures, en particulier pour l'accompagnement et la structuration des pêcheurs professionnels, des mécanismes de mise en réseau auprès des professionnels et de leurs groupements, ainsi qu'en matière de vulgarisation, de transfert et de circulation des informations dans le secteur de la pêche et de l'économie bleue.

A.2.2.1 Appui au développement de la chaîne de valeur de la pêche artisanale

L'Expert.e veillera à la mise en œuvre et au suivi des activités, notamment :

- Réalisation d'une étude relative à la chaîne de valeur du secteur de la pêche avec perspective de genre, qui distinguera la pêche industrielle et artisanale sur chaque wilaya littorale avec une synthèse nationale.

- Actions pilotes permettant d'appliquer un minimum d'obligations de transparence et de transmission des données de base essentielles à un suivi effectif de l'effort de pêche et du marché (pesée, espèces, tailles, quantité, qualité, prix) par les acteurs professionnels (pêcheurs, mandataires-grossistes, transporteurs) et les autorités de gestion/contrôle

Afin d'accompagner les halles à marées dans l'application d'un cadre d'organisation et de fonctionnement conforme aux exigences minimales de sécurité sanitaire, de traçabilité des produits et de transparence des opérations de première vente telles que prévues par les textes algériens en vigueur, l'Expert.e participe à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise à jour des analyses et diagnostics DIVECO2 sur les circuits de distribution/commercialisation et sélection de sites pilotes ;
- Appui aux sites pilotes à l'élaboration et à la mise en place concertée de cahiers des charges pour la gestion de halles à marées conformément au droit algérien en vigueur avec l'organisation d'ateliers régionaux et d'un atelier national ;
- Organisation d'un voyage d'étude et de visites d'échanges avec des gestionnaires de halles à marée ;
- Elaboration d'un guide de gestion des halles à marée ;
- Elaboration et organisation lors d'ateliers régionaux de formations en matière de traçabilité et de suivi des produits de la pêche lors des opérations de première vente dans les halles à marée : sensibilisation des professionnels à toutes les étapes à l'exigence d'assurer la traçabilité des produits de la pêche et à leur étiquetage, élaboration d'un manuel de traçabilité et d'étiquetage pour les produits de la pêche, acquisition d'équipements ;
- Elaboration et organisation lors d'ateliers régionaux de formations « Hygiène » et « HACCP » (Hazard Analysis Critical Control Point) appliquées à la maîtrise sanitaire des produits de la mer.
-

A.2.2.2 Appui au développement des métiers de la transformation artisanale ou industrielle des produits de la pêche

La transformation des produits de la mer constitue une étape clé pour la valorisation des produits de pêche locaux. Il peut s'agir d'une simple éviscération, congélation ou découpage en filets, ou d'une transformation plus élaborée allant du fumage ou de la mise en conserve à la préparation de plats cuisinés. Le développement d'une véritable petite industrie de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, permettra de créer, à chaque étape du processus de valorisation, de la valeur ajoutée et des emplois.

Pour ce faire, l'Expert.e participera à la mise en œuvre d'actions, telles que :

- Etudes sur la base de l'état des lieux de l'activité « transformation/valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture » du programme DIVECO2 : étude des marchés des produits transformés, étude sur le degré de compétitivité d'une industrie algérienne de la conserve basée sur l'importation des matières-premières ainsi que d'autres intrants, audits et plans d'action. L'étude recueillera les différences femmes-hommes observables, les emplois les moins qualifiés étant usuellement dédiés aux femmes dans les conserveries. Des études complémentaires portant notamment sur l'accès au financement pourront également être réalisées.
- Appui à la mise en place d'unités pilotes de transformation/valorisation sélectionnées : diagnostic des unités pilotes, appui à l'élaboration de plans de redéploiement et de développement, accompagnement sur le montage financier et les demandes d'agrément sanitaires, organisation d'atelier-test de formation au management moderne lié à l'activité de transformation / valorisation des produits de la pêche ;
- Identification et acquisition des équipements nécessaires aux divers processus de transformation/valorisation ;
- Appui à la mise en place d'un partenariat avec un organisme international en vue d'accompagner l'élaboration d'un programme commun de recherche développement et innovation pour la valorisation des produits de la mer (cf. R1.1) ;
- Formation, vulgarisation et encadrement technique sur la transformation sous la forme d'atelier : dissémination des formations au management moderne aux personnels des autres unités existantes, formations spécifiques sur les techniques de transformation et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, formations en matière de processus d'hygiène (HACCP) et de sécurité pour le traitement des produits destinés à la transformation, vulgarisation des techniques de transformation/valorisation.
- ...

Profil souhaité

Le/la Expert.e national.e « Pêche » devra répondre au profil suivant :

- BAC+3 / BAC+5 en halieutique, biologie des pêches, gestion et aménagement des pêcheries, sciences de la mer, gestion de l'environnement marin et littoral, agro-économiste option sciences halieutiques, environnement avec spécialité sur les ressources aquatiques et exploitation durable ou autres domaines pertinents au regard de la thématique
- Très bonne connaissance des différents segments de la filière pêche (amont et aval du segment production), de la réglementation, des politiques publiques, pêche durable - et de ses acteurs au niveau national et local ;
- Très bonne connaissance du développement durable dans le contexte algérien. La connaissance des enjeux à l'échelle régionale est un atout ;

- Compétences avérées de coordination dans un contexte multi-acteurs et multi-institutionnel ;
- Capacité à travailler en équipe et sens de la diplomatie ;
- Capacité d'adaptation, flexibilité et leadership ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel Avancé, Word, PowerPoint, etc.) ;
- Excellentes capacités de communication à l'écrit et à l'oral, en arabe et en français ;
- Qualités analytiques et esprit de synthèse ;
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et grande rigueur ;
- Capacité et disponibilité de déplacement dans les régions et les sites pilotes du projet ;

Expériences professionnelles

- Au moins 5 à 10 années d'expérience professionnelle générale dans le secteur de la pêche
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelles dans à minima l'un des domaines suivants : pêche artisanale et côtière, industries connexes dont notamment transformation des produits de la mer, réseaux de distribution ..., gestion durable des ressources halieutiques, aménagement/réhabilitation d'infrastructures portuaires, appui aux instances de gouvernance locales (chambres, organisations professionnelles)
- Expériences en accompagnement technique et renforcement de capacités des acteurs du secteur Pêche et aquaculture
- Expérience dans un pays méditerranéen est un atout

Informations complémentaires

Lieux de la mission : Alger et wilayas côtières, Algérie

Le poste est basé à Alger avec des déplacements réguliers sur le terrain (60 à 80% du temps sur les zones pilotes) en fonction des besoins. Une installation en région pourra être envisagée

Documents à fournir à l'appui de la candidature

- Un CV
- Lettre de motivation
- Synthèse sur la vision du poste (1 à 2 pages)
- Références

Prise de poste prévue pour juillet 2022

Type de contrat : CDD de droit local (expert national)

Date limite de candidature